



Syndicat national

Pénitentiaire des

Surveillants et Surveillants Brigadiers



Quand l'envie de s'évader est plus forte que l'envie de "pisser" !

Ce Jeudi 23 Mai au matin, un équipage du Prej de Nîmes est chargé de conduire un détenu du CP de VLM vers le Tribunal d'Alès.

Durant le trajet, à plusieurs reprises le détenu, dont le casier judiciaire foisonne de faits de vols, insistera sur son envie d'uriner. L'ambiance à bord du véhicule est ponctuée par les réclamations du détenu et devient insupportable lorsque ce dernier se tord de douleur, tellement l'envie de se soulager est grande.

L'équipage composé de Surveillants expérimentés décide d'organiser un arrêt « pipi » le plus sécuritaire possible en gardant en tête l'objectif de se trouver isolé et en position d'avantage par rapport au détenu.

A la descente du véhicule, le détenu toujours menotté est donc intelligemment et stratégiquement positionné face à un mur de ronce, barrière naturelle pourtant dissuasive.

Les trois fonctionnaires vont être stupéfaits lorsque cet individu va, en un éclair, se jeter dans l'hostile végétation qui s'étend sur près 100m.

Instantanément, la poursuite s'engage sans retenue : en témoignent les égratignures, les lacérations sur le corps des Surveillants et l'état lamentable des effets d'uniformes.

Les défauts de fiabilité du matériel équipant les fonctionnaires Prej montrera rapidement ses limites.

C'est bien un cumul de défauts techniques et de résistance mécanique à l'arrachement composant l'équipement des agents qui créera une situation grave d'insécurité par la perte momentanée d'un élément de défense, heureusement vite récupéré par les agents.

Les nouveaux gilets pare-balle sont-ils adaptés lorsqu'ils sont associés au port de l'arme à la ceinture exclusivement convenu et conseillé par l'AP ? Sur ce sujet, le holster de cuisse est systématiquement refusé et proscrit par notre autorité hiérarchique prétextant l'abandon de ce matériel par retour d'expérience de la Police Nationale ... Extrêmement désolant de constater que l'Administration Pénitentiaire est donc incapable de réaliser sa propre expertise sur les contraintes, les exigences et la spécificité de ses missions !

Lors de la course poursuite, les Surveillants useront d'injonctions dissuasives, mais le fuyard n'en fera pas état ! Le SPS est convaincu qu'un matériel d'armement substitutif, comme la détention et l'usage de Pistolets Electrique à Impulsions (TAZER) aurait mis en échec l'évasion de ce prisonnier.

Cet évènement, remet une nouvelle fois en cause de manière générale l'adaptation des moyens humains et matériels aux missions. Le SPS n'exclue pas un défaut de qualité dans le niveau d'enquête sur le comportement et le profilage des détenus durant leur parcours judiciaire et carcéral. Cette phase du renseignement ne doit jamais être négligée et pris avec légèreté !

Le SPS apporte son soutien aux collègues victimes de cette situation qui va les contraindre à devoir répondre à une Administration Pénitentiaire très souvent sourde devant les problématiques et les besoins du terrain !

Le 24 Mai 2019,

le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/>

E-Mail : spsnongrades@hotmail.com